

TUILES ENCOBÉES NOIRÉS

DECH. PROL. PL. 50/56

CHENEAU ZINC N° 12

VENTIL. PL. 30, Ø 6

DALLES TRANSLUCIDES 30x30

DESC. E.P. Ø 10

DESC. E.P. ZINC Ø 10

SEUIL SCHISTE

PLANCHETTES "KAMBALA"

LAVABOIR PL. 20 360

LAVABOIR

BAIN PL. 50 56

BIDET

BOIS OUVRANT

W.C.

DESC. E.P. Ø 10

FERZOMERIE: VOIR DETAIL

30

35

DECH. BAIN PL. 50/56

SEUIL P. ELEVE

Ø 10

CRES Ø 10

VERS EGOUT EXISTANT

REGARD

REGARD

FOSSE SEPTIQUE

FACADE NORD-EST.

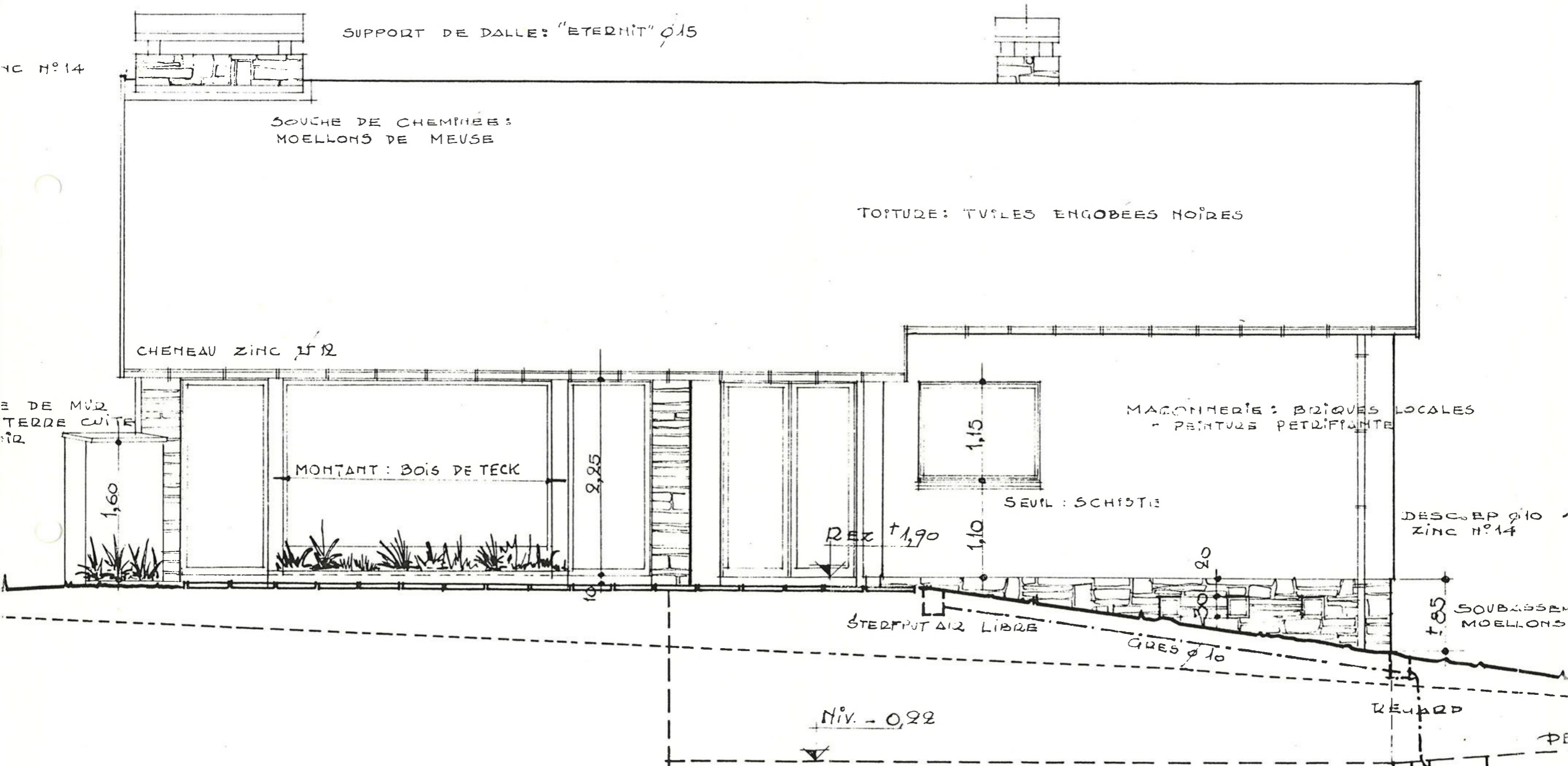
VERS CH. DE VISITE ET DISCONNECTEUR: Niv. SOVS SOLS

EGOUT EXISTANT

5.00

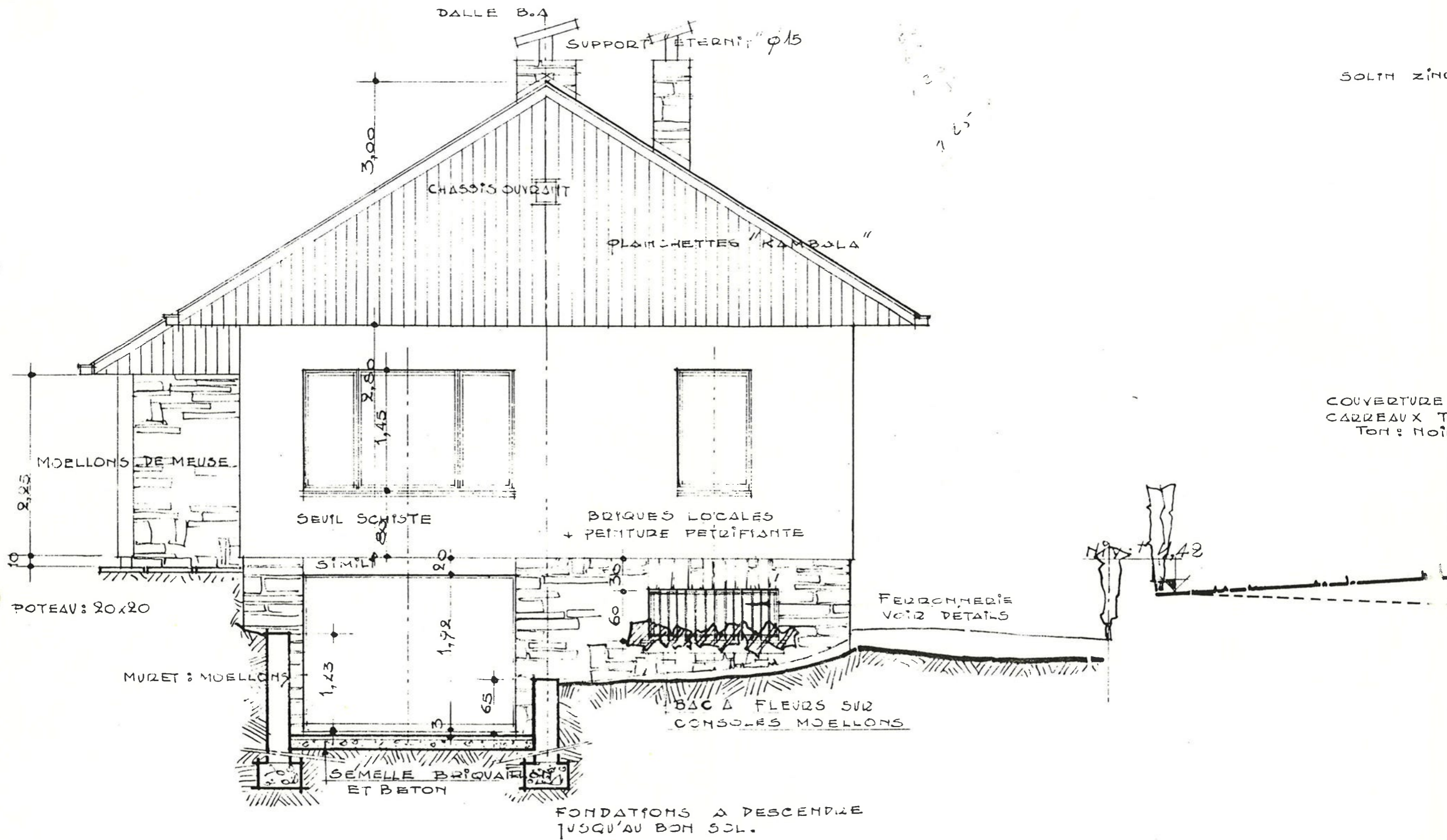
3.00

DALLE : B.A



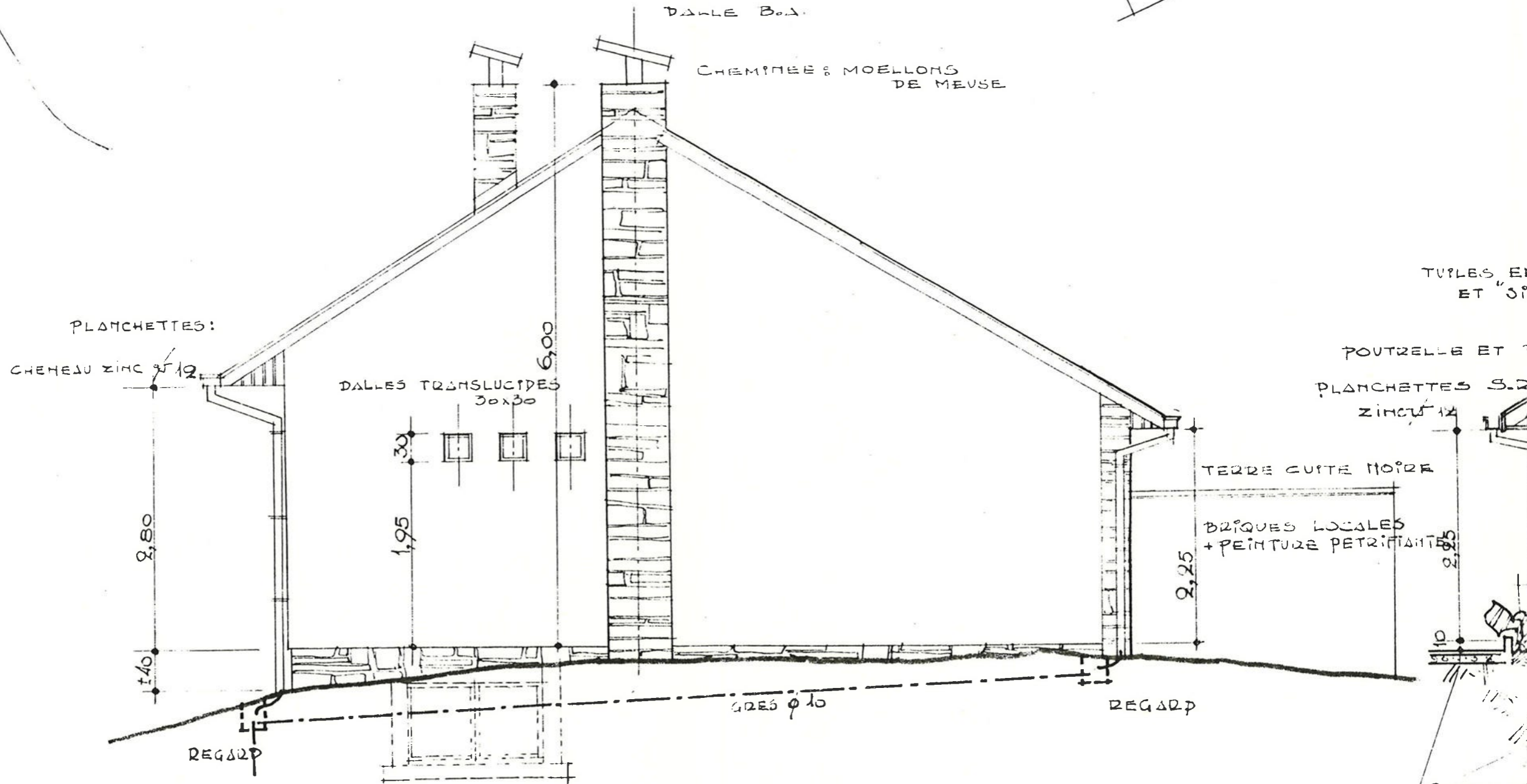
。FACADE SUD-OUEST。

CHAMBRE DE VISITE ET DISCONNECTEUR



• FACADE SUD-EST.

NUMÉRO DE MARCHES  
À DÉTERMINER SUR PLACE

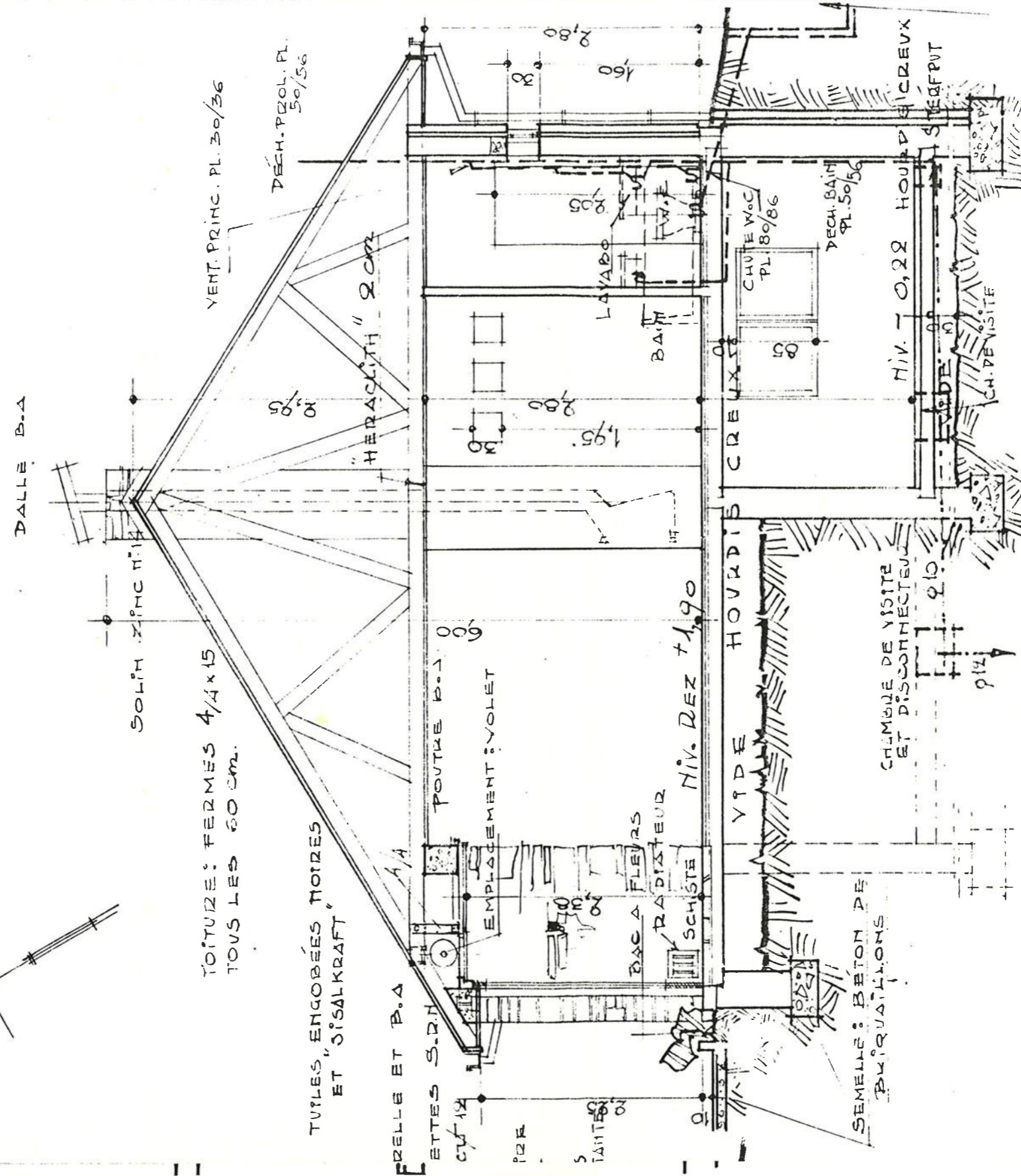


EUD  
ACE

。 FACADE NORD-OUEST 。

DÉS AUBERPI

# • COUPÉ A-B •



NOTE: LES FONDATIONS SERONT DESCENDUES JUSQU'AU BON SOL.

COMMUNE DE  
WEMMEL

SON A N° 132<sup>ES</sup> PARTIE

PROCES-VERBAL DE MESURAGE

Je soussigné, AELBRECHT Henri, Géomètre-Expert Immobilier, légalement admis et assermenté près le Tribunal de 1ère Instance séant à Bruxelles, demeurant à Bruxelles II, n°1 Av. Van Ermengem.

Agissant à la requête de Monsieur J.B. De Voght demeurant à Bruxelles, 11, rue des Palais, à l'effet de procéder au mesurage d'un terrain à bâtir situé à Wemmel-Parc.

Je me suis rendu sur place et après avoir procédé aux mesurage et calculs, ai consigné comme suit le résultat de mes investigations.

COMMUNE DE WEMMEL

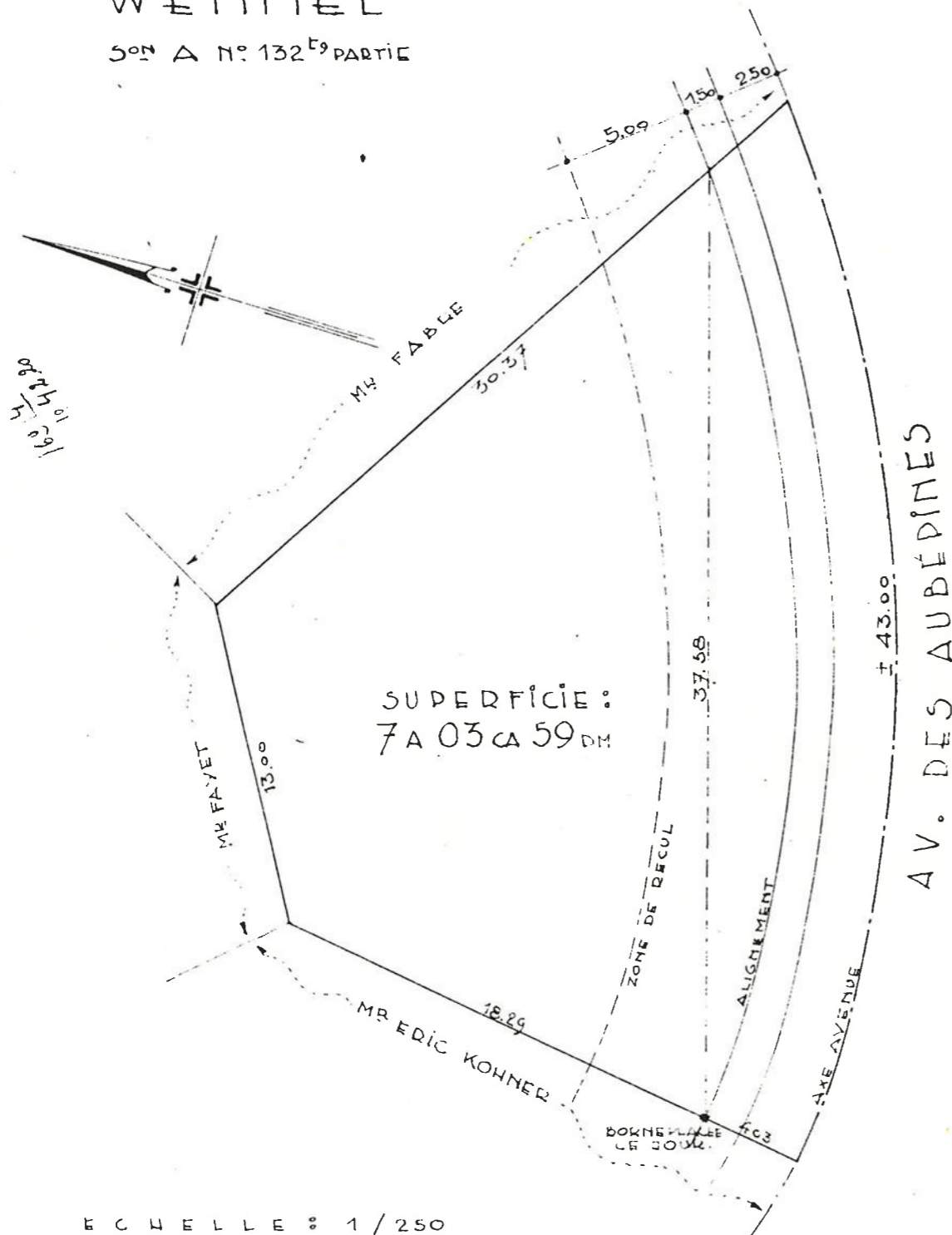
Une parcelle de terrain à bâtir, telle qu'elle figure par une teinte rose au croquis ci-contre, située à Wemmel-Parc à front de l'avenue des Aubépines, où elle présente un développement en façade de + 43 m. dans l'axe de la voirie et de 37,58 m à la corde de l'alignement; avec une superficie d'après mon mesurage de 7 a 03 ca 59 dm.

Elle tient au Nord à Mr Fayet, à l'Ouest à Mr Eric Kohner et à l'Est à Mr Fabre.

Ma mission étant terminée, j'ai dressé le présent procès-verbal à Bruxelles,

le 3 juin 1957.

H. AELBRECHT.



E C H E L L E : 1 / 250